

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-011-16658/24/BM

**■ Attribution d'une subvention d'investissement à Aix-Marseille Université pour le Développement de la post-production au sein de l'école du cinéma La SATIS - Approbation d'une convention - MGDIS n°9516
101973**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence phare de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux industries culturelles et créatives, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité du territoire en même temps qu'un marqueur fort de son dynamisme de son attractivité.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage ainsi, aux côtés des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académiques.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain en date du 7 octobre 2021, d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027".

Le projet d'investissement pour le développement de la post-production par l'Ecole du Cinéma, La SATIS, vise à permettre à Aix-Marseille Université de rester une université référente au niveau national dans ce domaine.

L'école du cinéma La SATIS d'Aix Marseille Université située à Aubagne forme à un niveau master des professionnels de l'audiovisuel et du cinéma et devient la 4ème école supérieure publique de cinéma en France. Elle a pour ambition de participer à sa mesure au développement de la post-production image et son sur le territoire métropolitain et plus globalement en région, en formant les techniciens et opérateurs de demain sur des plateaux techniques innovants, aux technologies de pointe. De nouveaux cursus universitaires seront instaurés au sein du master de l'école tels que « effets spéciaux virtuels et décors », « production-réalisation », des modules d'écriture de films unitaires et de séries (associés aux modules de production déléguée), « production-réalisation » et « casting et direction de comédiens » au sein du parcours « production-réalisation » du master.

Aujourd'hui, les studios implantés sur la métropole sont plus performants et développent leur offre de services. Ils arrivent à se démarquer par leurs expertises, leurs technologies mais ils manquent encore de techniciens spécialisés. L'écosystème local, aux côtés des institutions travaillent ensemble à promouvoir la post-production, à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et sociétés de production, notamment sur les grands événements ou dans le cadre de l'accompagnement des tournages.

La formation est un des leviers incontournables pour favoriser le développement de la post-production sur le territoire et ce, sur toutes les spécialités. Avec le développement des studios de tournages à Martigues, Marseille et Port-de-Bouc, il faut s'attendre à une augmentation du nombre de tournages et de manière concomitante, il est souhaité un effet en chaîne sur les besoins en post-production.

Cette nouvelle phase de développement de La SATIS, répond ainsi à une demande sur les métiers en tension sur des postes qualifiés et très techniques. Elle correspond donc à une réalité sur des besoins identifiés par toutes les corporations et associations professionnelles qui ont été questionnées lors des concertations et autres enquêtes ou études. Les investissements dans de nouveaux équipements permettront d'assurer des formations toujours aussi exigeantes et reconnues par les professionnels de la filière.

Le projet d'investissement en équipement permet d'atteindre deux objectifs d'une part la mise en œuvre du projet "développement de la post-production sur le territoire", il nécessite à la fois l'implantation de stations de travail pour la formation aux effets spéciaux visuels mais également la création d'un plateau de prise de vue (en particulier le dispositif de captation et d'éclairage) pour la création et l'intégration des maquettes dans des décors virtuels.

D'autre part, ces équipements viennent compléter un dispositif existant de haut niveau comprenant des moyens de tournage et de post-production. Ce projet permettra de créer, sur le territoire, une formation supérieure publique de référence au niveau national et international. De nouveaux cursus universitaires seront ainsi intégrés au sein du master de l'école, tels que « effets spéciaux virtuels et décors », « production-réalisation », des modules d'écriture de films unitaires et de séries (associés aux modules de production déléguée), « production-réalisation » et « casting et direction de comédiens » au sein du parcours « production-réalisation » du master.

Le coût total prévisionnel de 319 000 € HT correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Equipements techniques : Caméras, station VFX, parc lumière	266 000 €	Etat	16 000 €
		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	100 000 €
		Métropole AMP	150 000 €
TOTAL	266 000 €		266 000 €

La Métropole est sollicitée à hauteur de 150 000 euros pour l'équipement nécessaire au développement de la post-production au sein de l'école du cinéma de La SATIS.

Le soutien financier de la Métropole représente 56,39% du coût global de l'opération dont le coût est estimé à 266 000 euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche et de l'impératif de transition écologique et énergétique comme leviers essentiels de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmés dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- L'engagement de la Métropole, dans son Agenda du développement économique, à apporter un soutien renforcé aux projets et équipements de recherche déterminants pour renforcer l'excellence de la recherche métropolitaine et contribuer à l'intégration des transitions énergétiques et environnementales ;
- L'intérêt pour le développement de la post-production au sein de l'école du cinéma La SATIS d'Aix Marseille Université.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 euros au profit d'Aix-Marseille Université pour le développement de la post-production au sein de l'école du cinéma la Satis.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2024, en section d'Investissement : autorisation de programme n° H210P20D01, opération d'investissement n°210140100D.

Ces crédits relèvent de la politique «Développement économique, innovation attractivité territoriale», de la sous-politique «Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche» et du programme «Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche» et seront exécutés par le service gestionnaire 4ESR.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER